



Rouen, le 19 mars 2018



RÉGION ACADÉMIQUE  
NORMANDIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Le recteur, chancelier des universités  
à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements  
de l'enseignement public et privé du second degré  
S/c de monsieur l'inspecteur d'académie, directeur  
académique des services de l'Éducation nationale  
de l'Eure et de madame l'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de l'Éducation  
nationale de la Seine-Maritime

**ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

**Rectorat**

**Objet : *Dialogue entre les arts***

Délégation académique  
à l'action culturelle

Marion Laude  
Déléguée académique  
à l'action culturelle

ML-NP-AV

Circulaire n° 18-021

Dossier suivi par :  
Natacha Petit  
Responsable académique  
Domaine Patrimoine-Musées

Téléphone :  
02.32.08.91.00

Courriel :  
[daac@ac-rouen.fr](mailto:daac@ac-rouen.fr)

25, rue de Fontenelle  
76037 Rouen cedex 1

La délégation académique à l'action culturelle (DAAC) de l'académie de Rouen, en partenariat avec les structures artistiques et culturelles régionales, propose pour l'année 2018-2019 aux établissements du second degré de l'académie, une action d'éducation artistique et culturelle intitulée *Dialogue entre les arts*.

Il s'agit d'un projet partenarial structurant d'éducation artistique et culturelle qui vise à faire dialoguer les arts et les disciplines, et à garantir aux élèves la rencontre avec les œuvres, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances et de compétences.

Les établissements inscrits dans cette action travailleront **en partenariat avec une structure artistique de proximité** de leur choix autour d'une œuvre programmée dans la saison 2018-2019.

Le projet sera porté par une équipe pédagogique pluridisciplinaire qui organisera, **pour un niveau entier de classes**, des temps de rencontre avec les œuvres et les artistes et des temps de pratique artistique, appuyés sur les enseignements.

Les élèves réaliseront des productions artistiques diversifiées qui seront présentées à l'ensemble de la communauté éducative lors d'une restitution dans l'établissement scolaire et/ou dans la structure partenaire.

Pour favoriser la pratique artistique et le dialogue entre les arts, la délégation académique à l'action culturelle (DAAC) financera 20h d'intervention (60€/h toutes charges incluses) d'(es) artiste(s) acteur(s) dans l'œuvre programmée.

Les frais de déplacement de(s) intervenant(s) et ceux des élèves vers la structure seront à la charge de l'établissement.

Les enseignants intéressés trouveront en annexe un dossier de candidature à compléter avec la structure partenaire et à retourner à la délégation académique à l'action culturelle par courriel à [daac@ac-rouen.fr](mailto:daac@ac-rouen.fr) avant **le jeudi 17 mai 2018**, délai de rigueur. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour une aide à l'élaboration du dossier, ils peuvent faire appel aux responsables académiques dont les coordonnées sont indiquées en annexe.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information auprès des enseignants de votre établissement.

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général d'Académie

Mostefa Fliou